

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 21 mai à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

| | |
|------------------|---|
| En exercice : 15 | Etaient présents : Antonetti Jean-Pierre, Bartoli Jean-Christophe, Berquez Zélia, Bianconi Charles-Henri, Cesari Mathieu, Quilichini Paul, Sampieri Jean-Pierre, Santarelli Félix |
| Présents : 8 | |
| Votants : 10 | |
| | Etaient représentés : Cucchi Caroline, Giudicelli Paul, |
| | Etaient absents : Maniccia Christophe, Polverini Jérôme, Quilichini Pierre, Jean-Vincent Tomasi, Vautrin Marie-Gabrielle |
| | Secrétaire de séance : Florence BOILET |
| | Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer. |

Objet : Dossier de demande de subvention pour travaux de rénovation dans le logement communal situé au-dessus de la poste.

L'embellissement des villes et villages passe par la rénovation des logements qui constituent l'essentiel du domaine bâti traditionnel.

Les logements existants, qu'ils soient en lien avec un équipement public tels qu'un Hôtel de Ville, un groupe scolaire, la poste ou indépendants sont parfois vétustes et énergivores.

De fait, la rénovation du logement sis au 1^{er} étage des locaux de la poste de la commune de Pianottoli-Caldarello devrait permettre la remise en état général des lieux en conjuguant plus particulièrement certains objectifs techniques comme la performance écologique et thermique, la qualité de l'air intérieur et l'acoustique.

A cet effet, dans le cadre du Plan France Relance, la municipalité a déposé un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Collectivité de Corse - service Habitat / Logement.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

| | Montant HT | TVA 10 % | Montant TVA | Montant TTC |
|-------------------------------------|--------------|----------|-------------|--------------|
| Estimation du bureau d'étude | 119 817,00 € | 10% | 11 981,70 € | 131 798,70 € |

| Sources de financement | Taux | Financement attendu |
|--|--------------|---------------------|
| Fonds propres (23 963,40 € HT + 11 981,70 € TVA) | 20 % | 35 945,10 € |
| Sous-total autofinancement | 20% | 35 945,10 € |
| Etat-DSIL | 60% | 71 890,20 € |
| Collectivité de Corse - Habitat Logement | 20% | 23 963,40 € |
| Sous-total subventions sollicitées | 80% | 95 853,20 € |
| TOTAL DU FINANCEMENT DU PROJET | 100 % | 131 798,70 € |

Où le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE



Article 1 : d'entériner par la présente délibération la sollicitation des services de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 71 890,20 €.

Article 2 : de confirmer au service Habitat / Logement de la Collectivité de Corse le montant de la subvention sollicitée, à savoir 23 963,40 €.

Article 3 : de préciser que la commune a prévu d'utiliser ses fonds propres à hauteur de 35 945,10 €.

Article 4 : de préciser que le logement sera loué pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type de logement.

| | |
|---------------------|----|
| Voix POUR : | 10 |
| Voix CONTRE : | - |
| ABSTENTION : | - |
| NON PARTICIPATION : | - |

| | |
|---|---|
| Affichée et transmise en Préfecture le : 21/05 /2021 | Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 21/05/2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/05//2021 LE MAIRE Charles-Henri BIANCONI Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI  |
|---|---|